



Énergie NB Power

Communiqué

Le 24 janvier 2006

Énergie NB annonce sa proposition tarifaire modifiée de 2006-2007

Fredericton – En réponse à la décision du 21 décembre 2005 de la Commission des entreprises de service public (CESP) au sujet de la répartition des coûts et de la conception des tarifs (RCCT), la Corporation de distribution et service à la clientèle Énergie NB a modifié sa demande tarifaire pour viser une augmentation globale de 11,6 % entrant en vigueur au 1^{er} avril 2006.

À la suite de cette décision, Énergie NB a modifié sa demande pour comprendre les augmentations proposées suivantes par catégorie tarifaire :

Résidentiel	13,0 %
Usage général - ordinaire	7,6 %
Usage général – tout électrique	9,5 %
Industriel petite puissance	11,0 %
Industriel grande puissance	12,9 %
Usage en gros	10,6 %

Les clients résidentiels verront une augmentation globale de 13,0 %, mais l'effet sur un ménage individuel variera de 10,4 % à 16,9 % selon sa consommation. Les plus grandes augmentations découlent de l'élimination partielle du tarif des tranches diminuantes. En effet, le rabais pour la consommation dépassant 1400 kilowattheures par mois est réduit.

Selon le PDG d'Énergie NB, David Hay, «Nous comprenons que l'augmentation posera des problèmes pour nos clients résidentiels et commerciaux. La hausse des prix de combustible met Distribution et Service à la clientèle Énergie NB devant la nécessité d'augmenter les tarifs afin de compenser le manque à gagner prévu de 126 millions de dollars en 2006-2007.»

Les audiences sur le volet de la demande tarifaire d'Énergie NB au sujet des besoins en revenus et des tarifs proposés commencent le 6 février 2006. Énergie NB accueille l'occasion de poursuivre l'examen ouvert et transparent par le public des tarifs proposés.

- 30 -

Personnes-ressources des médias : Brian Duplessis (506) 458-4979
Pamela McKay (506) 458-3777